



établissement d'un testament avec un usufruit en cours

Par **kaibo25**, le **22/01/2013** à **09:57**

bonjour.lors de mon mariage,mon épouse avait déjà un enfant d'un 1er mariage
lors du décès de mon épouse ,le notaire m'a proposer plusieurs options
la décision s'est portée sur l'intégralité en usufruit pour moi même et la nue propriété a son fils.
actuellement je souhaiterais faire un testament en faveur de mes soeurs et de ma compagne
sur la base de la moitié du patrimoine(une maison et des comptes bancaires)cela est-il
possible.
cordialement MICHEL

Par **amajuris**, le **22/01/2013** à **11:00**

bjr,
vous avez l'usufruit de l'actif de la succession de votre épouse et son fils a la nue propriété.
à votre décès son fils récupérera la pleine propriété de la succession de sa mère car l'usufruit
s'éteindra à votre décès même si vous l'avez donné ou légué.
cdt